

-----  
 BRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 -----

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 1er Juin 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
 CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
 CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Juin 1988, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1988

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Président du  
 Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPG 6 PPC 2 MTAS-MISPAT 6  
 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. -ONEPI 3 BN-DAN  
 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1. -